

INSTITUT
FRANÇAIS

Liban
Tripoli

Médiathèque

Abonnez-vous et empruntez jusqu'à
12 documents par mois, profitez gratuitement des activités
proposées par l'Institut français et de l'accès au Wi-Fi !



Catalogue en ligne : tripoli.opac3d.fr



Institut français de Tripoli Liban



[ifl.tripoli](https://www.instagram.com/ifl.tripoli)

Article 1 : Horaires d'ouverture

La médiathèque est ouverte au public :

- ✓ **Mardi - Mercredi : de 9^h00 à 17^h00**
- ✓ **Jeudi - Vendredi : de 9^h00 à 18^h00**
- ✓ **Samedi : de 9^h00 à 14^h00**

Fermeture tous les lundis et le premier samedi du mois

Article 2 : Accès à la médiathèque

La médiathèque est ouverte à tous.

La consultation sur place des livres et des revues est libre et gratuite.

L'emprunt des documents est réservé aux personnes inscrites à la médiathèque.

Article 3 : Inscriptions à la médiathèque

Les lecteurs souhaitant emprunter des documents (livres, périodiques, cds, dvds) doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle d'un montant de :

- **200.000 LL / Tarif individuel** réduit à 150 000 LL pour les étudiants des cours de langue de l'IF (6 documents + 1 accès culturethèque)
- **300.000 LL / Tarif familial** (12 documents + 2 accès culturethèque)
- **500.000 LL / Tarif établissement scolaire** réduit à 400 000 LL pour les établissements labellisés, les écoles publiques et les écoles de L'UNRWA (20 documents + 12 accès culturethèque)
- **Abonnement à Culturethèque**, la bibliothèque virtuelle de l'Institut français : 100 000 LL (Abonnement individuel un accès), 150 000 LL (Abonnement familial 2 accès) et 250 000 LL (Abonnement établissement scolaire 12 accès)

Article 4 : Vos droits suite à l'abonnement

- **La durée du prêt est de 3 semaines** renouvelables une fois par téléphone ou par mail, sauf les nouveautés qui seront empruntables pour 3 semaines uniquement.

- **Les documents peuvent être réservés** (se renseigner auprès de la médiatrice).
- Votre abonnement vous donne **accès gratuitement à l'utilisation du Wifi** lors de votre visite de la médiathèque.
- **Vous pouvez également profiter gratuitement des activités d'environnement francophones** organisées par l'Institut français pour le public jeune de la médiathèque.

Article 5 : Documents audiovisuels et multimédia

Toute reproduction des documents audiovisuels (Cédéroms et dvds) est strictement interdite.

Le prêt de ces documents est réservé à l'usage individuel et privé. Aucune utilisation commerciale ne peut en être faite.

Article 6 : Perte ou détérioration d'un document

Les documents perdus ou détériorés devront être remplacés par le même document ou par un document équivalent.

Pour les documents sonores et les films, le document acheté doit **obligatoirement** être un document **original et de production française**.

Les lecteurs ne doivent pas entreprendre eux-mêmes de réparations sur les livres.

Il convient de signaler à la médiatrice les livres endommagés lors du retour des documents.

Article 7 : Quelques règles élémentaires

Les lecteurs s'engagent à :

- ✓ Ne pas introduire nourriture et boissons à l'IF, qui est également une zone non-fumeur
- ✓ Prendre soin des documents empruntés, à respecter les délais de prêt et à signaler à la médiatrice les dommages constatés sur les documents
- ✓ Prévenir la médiatrice de tout changement d'adresse et/ou de téléphone

